



**Avis sur la tuberculose animale  
et ses risques pour la Santé Publique Vétérinaire.  
Nécessité de renforcement des mesures sanitaires**

**L'Académie vétérinaire de France**

**Observant que :**

- la tuberculose animale avait été, comme la tuberculose humaine, pratiquement éradiquée au cours des dernières décennies, mais présente aujourd'hui des signes nets de recrudescence,
- la tuberculose des animaux d'élevage, des bovins en particulier, est favorisée par la faune sauvage en France comme en d'autres pays européens, le Royaume Uni (RU) notamment; les actions entreprises pour minimiser cette cause de contamination se sont soldées par des échecs partiels,
- l'épisode très largement médiatisé des deux femelles éléphants entretenues au Parc de la Tête d'Or de Lyon a soulevé plusieurs questions quant au fonctionnement des services en charge de ce dossier et notamment à leur décision de les euthanasier. De plus, les différences biologiques entre espèces expliquent les difficultés rencontrées pour disposer de méthodes de diagnostic adaptées à chacune d'entre elles et indiscutables.

**Constatant que :**

- la tuberculose animale est une zoonose majeure, car les animaux atteints et excréteurs de la bactérie représentent une source possible de contamination pour l'Homme et réciproquement,
- la tuberculose de la faune sauvage est un facteur important de contamination des animaux d'élevage et constitue un risque pour l'Homme,
- La tuberculose des animaux de rente est un facteur de contamination des éleveurs et des consommateurs, via notamment les denrées alimentaires (lait, viandes, abats),
- La tuberculose des animaux des parcs zoologiques constitue un risque pour les personnels, leurs familles et les visiteurs,
- la tuberculose des animaux de compagnie (chiens, chats, etc..) représente un danger potentiel pour toutes les personnes avec lesquels ils sont en contact, en particulier les enfants, ainsi que celles qui ont ces animaux pour diverses raisons (compagnie, activités professionnelles et sportives, ...); la présence des carnivores en milieu urbain à forte densité de résidents, doit conduire les pouvoirs publics à prendre des mesures adaptées pour protéger la population.

**Considérant que :**

- les techniques de dépistage et de diagnostic diffèrent d'une espèce à l'autre et que les intradermo-réactions qui ont largement contribué à la lutte chez les animaux de rente n'ont pas de valeur absolue et ne sont notamment pas applicables à toutes les espèces animales,
- la tuberculose animale pourrait avoir un impact croissant sur la santé publique, conséquence tout à la fois du fort recul des vaccinations BCG depuis 2007 et de la multiplication du nombre d'animaux et d'humains porteurs de germes antibiorésistants,

**Recommande :**

- d'entreprendre des recherches appliquées permettant de se prononcer sur les méthodes de dépistage et de diagnostic à utiliser pour chaque espèce,
- de maintenir et renforcer le suivi en élevage des animaux producteurs de denrées alimentaires destinées à la consommation humaine,
- de poursuivre activement la lutte contre les infections de la faune sauvage,
- de ne pas traiter les animaux pour lesquels a été posé un diagnostic formel, l'euthanasie étant la mesure de lutte la plus efficace, les espèces et les races en voie de disparition pourraient, sous de très strictes conditions, bénéficier de dérogations.

Avis adopté en séance académique le 20 juin 2013